

Service conseil Zones alluviales Conseil

Office fédéral de l'environnement - (B. Werffeli et S. Lussi)

1992 - 2008

Contexte

Le Service conseil Zones alluviales a été mis en place en 1992 sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Le Service conseil est à la disposition des communes, des cantons, des services de la Confédération, des organisations et des privés pour toute question concernant les zones alluviales d'importance nationale, l'ordonnance fédérale sur la protection des zones alluviales et son application concrète.

Objectifs – questions clés

- Soutenir les cantons, les services de la Confédération, les communes, les organisations et les privés pour la mise en œuvre de la protection des zones alluviales.



Prestations

Réponse aux questions techniques spécifiques (mesures de gestion et d'entretien, mesures de revitalisation, délimitation des objets et des zones tampons).

Résolution des conflits d'intérêts.

Analyse de l'état d'une zone alluviale.

Elaboration de directives.

Référence

www.zones-alluviales.ch